

Permanence des soins médicaux les soirs et les week-ends

Vos médecins de l'Entre deux Mers se mobilisent pour assurer une permanence des soins médicaux sur le territoire.

Pour connaître le médecin de garde :

- Le soir en semaine : appeler le 15 qui vous orientera vers le médecin de garde
- Le week-end : appeler le numéro habituel de votre médecin traitant

Listes des communes concernées par le secteur de garde :

Baigneaux, Bellebat, Bellefond, Blasimon, Cantois, Castelviel, Cazaugitat, Cessac, Cleyrac, Coirac, Courpiac, Daubèze, Faleyras, Frontenac, Gornac, Jugazan, Ladaux, Listrac-de-Durèze, Lugasson, Martres, Mauriac, Mérignas, Montignac, Rauzan, Romagne, Ruch, Saint-Antoine-du-Queyret, Sauveterre-de-Guyenne, Soussac, Saint-Brice, Saint-Genis-du-Bois, Saint-Jean-de-Blaignac, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Saint-Vincent-de-Pertignas, Targon.